



NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 85
Présents et représentés à la séance : 43
Date de première convocation : 9 mars 2017
Date de nouvelle convocation : 17 mars 2017

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : / /2017

SEANCE DU 21 MARS 2017

**OBJET : REMPLACEMENT DANS LE CADRE D'UN CONGE MATERNITE SUR LE POSTE DE
CHARGE(E) DE MISSION EN URBANISME**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE VINGT-ET-UN MARS

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hémicycle de la maison diocésaine de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au Conseil syndical du 16 mars 2017, qui n'a pas réuni le quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET représenté(e) par C. ACANFORA, J.-P. BELLET, C. ACANFORA, J.-F. CONTOZ, J. PUGET représenté(e) par C. MIOLETTI, P. SCHIAZZA représenté(e) par J.-F. CONTOZ, J. BONNARDEL

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, B. JURAND, C. MIOLETTI, R. ACHIN, J.-P. DAVIN, A. GAMBIN, P. BOYER, A. ROCHAS, B. SARRAZIN, E. BERDIEL représenté(e) par P. BOYER, C. ROGAZZO, F. BROUX, J.-M. BARTHELEMY, J.-F. MICHEL, B. ROUSTANG représenté(e) par B. SARRAZIN

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : G. DANY, C. SAUNIER, A. DE SANTINI, R.-M. JOUSSELME, M. BEYNET, E. CLAUZIER, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY représenté(e) par R. ODDOU-STEFANINI

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : F. ALLEGRA, G. WARIN, R. DIDIER représenté(e) par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A.-B. DEGRIL, M. GUITTARD, M. COEUR, A. GAYDON, R. ODDOU-STEFANINI, M. RICARD, J.-M. ARNAUD représenté(e) par M. RICARD

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, J. PUGET, P. SCHIAZZA, J.-P. BRIOLLE

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : G. CHAPELLE, R. NOUGUIER, E. BERDIEL, R. PAPET, B. ROUSTANG, A. IVALDY

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, F. CESTER, J.-P. GRAFFIN, A. ROULET, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : L. ALLIX, S. AYACHE, R. DIDIER, J.-M. ARNAUD

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, M. LONNI, M. BARTHELEMY, L. CASALI, R. AQUINO, G. JULLIEN, M. TRUC, R. FREY, F. GASCARD, J.-M. GUEYRAUD, J.-C. VALLIER, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : F. MARY, J.-P. COLLE, J.-C. CATELAN, D. KNOCKAERT, L. SAUVA, R. MAGNAN, C. ANTOINE, G. DEBARGE, D. GOSSELIN, D. ALLUIS, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J.-P. TILLY, J.-B. AILLAUD, F. LOUCHE, P. ALLEC, J.-L. BROCHIER, C. FACHE, R. COSTORIER, M. GAY-PARA, C. HUBAUD, P. BIAIS

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- Serge BLANC, commune de St-Eusèbe-en-Champsaur,
- Marielle HUBAUD, commune de Rabou,
- Myriam REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- Emmanuelle BOUVIER, Urbaniste au Syndicat mixte du SCoT,
- Pascal SAUTY, SIGiste au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Marc BEYNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président informe l'assemblée que Mme Emmanuelle BOUVIER a notifié sa grossesse (une grossesse gémellaire) le 17 février 2017. Il lui est attribué dans les mêmes conditions qu'un agent titulaire, du fait qu'elle est à plus de 6 mois de service : soit 34 semaines de congés pour des jumeaux (12 semaines prénatal et 22 semaines postnatal) avec une rémunération à plein traitement et donc une subrogation de plein droit. Sa date de départ présumée est le 16 juin 2017, sa date de retour présumée est le 12 février 2018.

Pour la remplacer pendant son congé maternité, il est proposé :

- De recruter un(e) urbaniste, en privilégiant les candidat(s) justifiant d'une expérience significative dans le domaine, les missions principales renvoyant à toute les missions de suivi et de mise en œuvre du SCOT approuvé (analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux et de toute opération devant lui être compatible, contribution et avis sur des schémas supra territoriaux, suivi et mise en œuvre d'opérations pilotes, lancement et suivi du plan paysage)
- De faire appel à un(e) stagiaire, en appui de l'agent recruté, sur le dossier « Plan Paysage »,
- De recourir à un renforcement temporaire du travail avec les agences d'urbanisme.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil syndical :

- de l'autoriser à recruter sur ce poste, à signer tout contrat de travail et toute pièce financière, technique ou administrative inhérente à ce recrutement,
- d'autoriser le candidat retenu à pouvoir se faire rembourser ses frais de missions liés à ses déplacements professionnels, dans le cadre de déplacements sur tout le territoire de la France métropolitaine,
- de l'autoriser à renforcer, sur certaines prestations, le recours aux agences d'urbanisme et à des stagiaires.

Après étude de ces propositions, les membres du Conseil syndical présents et représentés décident, à l'unanimité des présents et des représentés, de mandater le Président pour :

- de recruter tout candidat sur ce poste, signer le contrat de travail et toute pièce financière, technique ou administrative inhérente à ce recrutement,
- procéder au remboursement des frais de missions et de déplacements du candidat recruté sur ce poste dans le cadre de ses déplacements professionnels, selon le barème prévu pour les agents des collectivités locales sur le territoire de la France métropolitaine.
- renforcer, sur certaines prestations, le recours aux agences d'urbanisme ou à des stagiaires.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président
Carmine ROGAZZO

